



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4743

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le Premier ministre que, dans une circulaire du 13 octobre 1988 relative au respect des décisions du juge administratif (Journal officiel du 15 octobre 1988, pages 13008 et 13009), il demande à tous les membres de son Gouvernement, en cas d'appel d'un jugement condamnant l'Etat à verser une somme d'argent à un particulier, d'informer ce dernier et de lui rappeler qu'« en cas de succès de l'appel, la somme qui lui a été allouée devra être restituée ». En effet, ajoute-t-il dans la circulaire précitée, « trop d'administrés ayant obtenu devant les premiers juges la condamnation de l'Etat à leur verser une somme d'argent en réparation d'un dommage, se trouvent, faute d'avoir été alertés en temps utile, dans l'impossibilité de restituer tout ou partie de cette somme en cas de succès de l'appel formé par l'Etat ». Il lui demande : 1o de bien vouloir lui fournir des précisions sur le nombre de « particuliers » qui se sont trouvés dans la situation ainsi décrite au cours des cinq dernières années ; 2o de lui indiquer quelles sont les conséquences qui ont été tirées à leur encontre de cette situation dont, faute d'avoir été informés, ils n'étaient pas responsables.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre d'affaires dont a été saisie la section du rapport et des études du Conseil d'Etat, au titre de l'inexécution des décisions du juge administratif, a continué de croître en 1988. Avec près de 980 affaires nouvelles enregistrées, soit une augmentation de 50 p 100 par rapport à l'année antérieure, ce nombre atteint donc un seuil sans précédent et préoccupant, ainsi que le note à juste titre le Conseil d'Etat dans son rapport annuel d'activité. Cette évolution renforce l'intérêt avec lequel j'attends les propositions que la section du rapport et des études doit me présenter avant la fin de l'année judiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4743

Rubrique : Conseil d'Etat et tribunaux administratifs

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3049